

# Opérations de trappage des chats errants de 2022



Des opérations de trappage des chats errants ont lieu tous les mois.

Destinée à contrôler la prolifération de ces derniers et à lutter contre la misère féline la campagne de stérilisation permet de stériliser les chats concernés qui sont ensuite remis sur le territoire. Relevant du statut de « chat libre », ils sont placés sous la responsabilité de l'association 30 Millions d'Amis. Pour mener à bien cette action, la Ville œuvre en coordination avec l'association Sos Matous de Chanteloup, qui trappe les animaux sur le terrain, la Fondation 30 Millions d'Amis, qui participe aux frais de stérilisation et d'identification à hauteur de 50%, le bailleur Les Résidences Yvelines Essonne et les amicales de locataires.

Attention : pendant la période de trappage, merci de ne pas nourrir les chats errants et de garder chez vous vos chats domestiques.

## **Campagne de stérilisation des chats :**

- jeudi 20 janvier 2022
- jeudi 24 février 2022
- jeudi 24 mars 2022



## Contact

Pour signaler des chats errants ou prêter main-forte à l'**association SOS Matous de Chanteloup** contactez le 06 60 37 16 57